

COMPTE RENDU CTL DU 07/11/2017

Le 07/11/2017, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFIP 21 dont voici l'ordre du jour :

- 1 - Approbation des PV des CTL des 15/03/17, 12/05/17, 06/06/17, 20/06/17 et 29/06/17
- 2 - Réorganisation des IFU du SIE de Dijon Sud (pour avis)
- 3 - Ponts naturels 2018 (pour avis)
- 4 - Expérimentation d'une caisse sans numéraire à la paierie départementale (pour information)
- 5 - Elargissement des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Nuits-Saint-Georges (pour avis)
- 6 - Questions diverses.

- 1 - Approbation des PV des CTL des 15/03/17, 12/05/17, 06/06/17, 20/06/17 et 29/06/17

L'ensemble des procès verbaux a été adopté.

- 2 - Réorganisation des IFU du SIE de Dijon Sud (pour avis)

Documents CTL

LE CONTEXTE

Le SIE Dijon Sud compte deux services de gestion (Interlocuteur Fiscal Unique IFU) depuis le 1^{er} septembre 2013, date à laquelle le SIE avait fusionné les quatre IFU existants pour n'en retenir que deux.

Compte tenu de l'évolution des métiers suite à l'achèvement du processus de dématérialisation et pour mieux répondre aux charges de gestion et satisfaire au mieux les attentes des usagers, il est proposé de réorganiser le SIE de Dijon Sud, en regroupant les 2 IFU créés en 2014, et en identifiant

des compétences transverses en matière de tenue de la comptabilité et de recouvrement.

Cette réorganisation prend acte de la modification des tâches des SIE suite à l'achèvement du processus de dématérialisation et vise à permettre de gérer les périodes de pointe de charges en mobilisant toutes les compétences et en banalisant davantage les dossiers, tout en actant la spécialisation attachée à certaines activités. Elle doit permettre également d'assurer dans de meilleures conditions la continuité du service notamment en période de congés.

LE PROJET ET SES OBJECTIFS

Le rapprochement physique des services de gestion (IFU - CET - GESPRO), l'organisation

téléphonique en phase avec ces rapprochements et la simplification hiérarchique entre l'encadrement intermédiaire et les agents de gestion a des effets positifs et permet une meilleure harmonisation des tâches et un pilotage plus efficient.

La suppression des deux entités IFU et leur fusion en un seul service permettrait :

- de lever les barrières qui subsistent actuellement, notamment en terme d'habilitation ;*
- de mieux répartir des tâches (actuellement lancement de l'ACIS par IFU – suppression du retraitement des listes issues des autres applications de gestion en les répartissant par IFU) et réactivité face aux aléas en terme de ressources ;*
- d'aider au pilotage et à l'harmonisation des missions et donc aux résultats ;*
- la mise en conformité des structures avec la réalité opérationnelle ;*
- d'être en phase avec les évolutions informatiques constatées (exemple : la nouvelle application de suivi du recouvrement « RSP » fonctionne par occurrence alphabétique et ne prend pas en compte les notions d'IFU).*

Nous avons demandé à la Direction la participation d'une collègue (Camille DUMONT) du SIE comme « expert » sur ce sujet.

Elle a pu représenter les collègues du SIE de Dijon Sud en connaissant parfaitement la situation du service.

Les collègues du SIE, interrogés sur la question de la fusion, la pensent effectivement inévitable. Ils considèrent qu'elle est la conséquence d'un manque de personnel et de nombreuses suppressions de postes qu'a dû subir le service : départs de 2 collègues à la retraite non remplacés et suppression d'un poste B ou C à venir du fait du transfert de certaines communes au SIE de Beaune. Le service de gestion est par exemple passé de 8 contrôleurs à 5 en quelques années.

Cette fusion ne résout absolument pas, selon eux, la charge de travail dont ils déplorent l'ampleur et insistent sur l'aspect de souffrance au travail du fait d'une accumulation de tâches difficiles à assumer.

La fusion a également instauré une nouvelle répartition des dossiers, par alpha, qui n'apporte pas satisfaction, car ne semble pas permettre le suivi qualitatif de la répartition par rues.

Nous partageons l'avis des collègues du SIE.

Le CHSCT a émis un avis défavorable au motif que cette réorganisation n'était effectuée que pour palier le manque d'effectif et masquer une réelle souffrance des collègues au travail.

La CGT Finances Publiques 21 a insisté sur la souffrance au travail pour de nombreux agents de ce service, des arrêts de travail (dont un burn-out) et que la Direction devait assumer ces faits et donner des réponses concrètes. Les collègues vivent des situations très difficiles.

La direction ne donne pas de réponse satisfaisante devant cet état de fait.

Vote : contre à l'unanimité des OS

3 - Ponts naturels 2018 (pour avis)

Documents CTL

En application du décret n°2008-1136 du 3 novembre 2008 (article 2), la directrice régionale des finances publiques peut fixer, après consultation des organisations syndicales représentées au sein du Comité Technique Local, des dates de prise de jours de congé pour l'organisation des

services.

Au cours de l'année 2018, le calendrier offre sept ponts naturels potentiels, le lundi 30 avril, le lundi 7 mai, le mercredi 9 mai, le vendredi 11 mai, le vendredi 2 novembre, le lundi 24 décembre et le lundi 31 décembre.

L'administration centrale souhaite que leur nombre soit limité au maximum de trois et que le vendredi 11 mai soit privilégié compte tenu des fortes contraintes liées à la campagne d'impôt sur le revenu et à l'accueil des usagers.

Ainsi, il est envisagé de fermer les services en Côte d'Or :

le vendredi 11 mai (lendemain de l'ascension) ;

le lundi 24 décembre ;

le lundi 31 décembre.

Il est rappelé qu'un agent peut utiliser, pour ces congés, des jours de congé annuel, des jours RTT, des journées de récupération mais aussi des jours épargnés sur son CET.

En tout état de cause, le premier pont naturel doit être financé par l'autorisation d'absence exceptionnelle. L'octroi de toute autre autorisation d'absence à ce titre est proscrit, dans un souci d'harmonie des décisions entre les directions.

La CGT Finances Publiques 21 s'est abstenue sur ce sujet. En effet, il n'est pas normal de ne pas permettre aux agents de disposer librement de leurs congés...

Ceci dit, nous avons conscience que les ponts naturels arrangent souvent les collègues puisque ces derniers sont nombreux à vouloir poser un jour lors de certains ponts...

Vote : l'ensemble des OS s'est abstenu

4 - Expérimentation d'une caisse sans numéraire à la paierie départementale (pour information)

Documents CTL

Le contexte de réalisation de l'expérimentation

La conduite de l'expérimentation des CDFiP avec « caisse sans numéraire » s'inscrit dans la mise en oeuvre du plan de gestion des caisses et d'optimisation des circuits d'espèces au sein des directions locales (circulaire n°2015/02/1174 du 8 avril 2015 relative au plan d'actions visant à réduire l'utilisation des espèces).

L'expérimentation visait à répondre aux trois objectifs suivants :

✓ mieux connaître le comportement des usagers vis-à-vis du numéraire lorsque la facilité de son utilisation est réduite (report sur d'autres sites, adhésion à des moyens de paiement dématérialisés) ;

✓ expertiser la capacité des partenaires déposant des fonds aux guichets de la DGFIP à se doter de moyens de paiement alternatifs au numéraire ainsi qu'à rationaliser leur organisation ;

✓ expertiser une modalité organisationnelle de ré-ingénierie des circuits départementaux des espèces.

Il est rappelé que l'absence de numéraire ne supprime pas pour autant la notion de caisse, étant entendue comme point de paiement. En effet, les CDFiP avec « caisse sans numéraire » continueront d'accepter des encaissements par tout autre moyen de paiement que les espèces (carte bancaire, chèques, virements ou prélèvements).

Concrètement, un TPE sera installé à la paierie départementale dès le 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne les régies, leurs opérations seront réalisées à la caisse de la DRFiP. La situation des régies est la suivante :

- régie de recettes de la médiathèque : 1 opération d'encaissement dans l'année lors de la journée du patrimoine ;

- régie de recettes pour les documents administratifs : 1 à 2 opérations d'encaissement dans l'année ;

- régie d'avance du SDIS : 3 opérations de décaissements dans l'année ;
- régie d'avances des secours d'extrême urgence délivrés aux personnels du département : 6 à 7 opérations dans l'année ;
- régie des secours d'urgence, allocations du fonds d'aide aux jeunes, secours aux mineurs isolés :
5 à 6 opérations dans l'année pour lesquelles la paierie n'intervient directement qu'en l'absence du régisseur en période de congé.

En ce qui concerne les particuliers qui souhaitent effectuer un paiement en numéraire, ils auront la possibilité de le faire auprès des structures sur Dijon :

- Direction régionale des finances publiques
- Centre des finances publiques de la Boudronnée
- Trésorerie Municipale de Dijon
- Trésorerie de Dijon Banlieue et Amendes

La CGT Finances Publiques 21 pense que la Direction a choisi un poste où il y a peu de paiements en numéraire et donc, l'expérimentation sera forcément positive !

5 - Elargissement des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Nuits-Saint-Georges (pour avis)

Documents CTL

I/ Le contexte

Dans le cadre de la fermeture de la trésorerie de Gevrey-Chambertin au 1^{er} janvier 2018, le transfert des missions SPL est prévu au profit de la trésorerie de Nuits-Saint-Georges (cf CTL des 2/10/17 et 16/10/17).

Dans ce contexte, certains élus ont souhaité des aménagements d'accès au service pour les usagers – tant particuliers que les collectivités locales.

II/ Les aménagements prévus

De la concertation menée entre certains élus et la comptable du poste, il résulte qu'ils préfèrent prévoir un élargissement des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Nuits-Saint-Georges, plutôt que la mise en place d'une permanence à Gevrey-Chambertin.

La trésorerie de Nuits-Saint-Georges est ouverte au public tous les matins de 8H30 à 12H, et ce, depuis le 1^{er} juin 2015.

Il est proposé une ouverture également le mercredi après-midi de 14H à 16H.

III/ Le calendrier

Le projet prendrait effet au 1^{er} janvier 2018

Le choix du mercredi après-midi pour élargir les horaires d'ouverture est des plus étonnants (traditionnellement un jour où le manque d'effectif est le plus important). La Direction trouve que c'est un plus pour les usagers qui ne travaillent pas le mercredi... Comme quoi, la Direction met en avant le sens du service public quand ça l'arrange !

Vote :

Contre : 5 (2 CGT et 3 Solidaires)

Abstention : 4 (2 CFTC/UNSA, 1 CFDT et 1 FO)

6 - Questions diverses.

- Nous avons rappelé à la Direction que le TPE de la caisse de la Boudronnée est hors service depuis le mois d'août !!! Il s'agit d'un câble défectueux. La Direction a vu avec SFR et c'est Orange qui doit procéder aux réparations... Monsieur Mertzweiller est bien au courant, mais la réparation dépendant d'Orange, celle-ci peut être très longue à venir...

- La campagne du DUERP/PAP est lancée. Des groupes de travail auront lieu les 15, 22, 29/01 et 05/02/2018.

L'ensemble des OS ayant voté contre le sujet n°2 , un CTL sera reconvoqué le 24/11/2017 matin.